

## Groupe de liaison INSPIRE

### Réunion du 8 mars 2012

#### Membres présents

CROS	Philippe	MAAPRAT/CSI	VINSONNEAU	Lydie	AITF/CR Bretagne
SANTONI	Philippe	Météo-France	REBOUX	Maël	AITF/Rennes Métropole
LIPATZ	Jean-Luc	INSEE	RINIE	Elisabeth	MEDDTL/CGEDD
LEFEBVRE	Benoit	CG92/ADF	NATAF	Jean-Michel	MEDDTL/CGEDD
SERRANO	Jean-Jacques	BRGM	LAFONT	Corinne	MEDDTL/CPII
TAFFOUREAU	Etienne	BRGM	GRELLET	Sylvain	OIEAU
D'HERBEMONT	Sophie	IGN	SALGÉ	François	DGALN
ROOS	Eliane	IGN	RICHARD	Jean-Jacques	DGPR
REBOURS	Loïc	ERDF	LEOBET	Marc	DRI/MIG

Prochaine réunion du groupe de liaison : 19 juin 2012 de 10h à 13h  
En visio-conférence et à la Tour Voltaire pour les franciliens

#### Points à l'ordre du jour :

- retour sur le Comité du 9.12 et principalement sur les spécifications, suites possibles.
- présentation des travaux en cours sur le guide Administrateur et le guide Métadonnées de services,
- Services en réseau : analyse du règlement Téléchargement (point initialement prévu à la dernière réunion et non traité faute de temps)
- point sur les travaux sur les services de données géographiques,
- point sur le rapportage en cours.

Les participants remercient la Maison de la Bretagne pour son accueil.

## 1/ retour sur le Comité de réglementation du 9.12

Tous les États membres ont critiqué les modèles proposés par les groupes de travail des annexes II et III (complexité des modèles ; extension du champ à des sujets ne touchant pas l'environnement ; extension à des données imposées pour le rapportage d'autres directives).

Par ailleurs, en réponse à une remarque française sur la trop faible implication des métiers dans les commentaires aux projets de spécifications, la DG Envir a explicitement fait le lien avec les structures de coordination prévues à l'article 18. L'absence du CNIG en France ne peut qu'affaiblir les remarques françaises.

La position de la France est qu'un règlement sur les annexes II et III doit être adopté mais il doit être applicable (en particulier par les services déconcentrés et les collectivités locales), un règlement complexe aboutirait à un échec de mise en œuvre.

Les projets de spécifications vont évoluer pour prendre en compte les commentaires des États membres (plus de 6000 commentaires). Une nouvelle feuille de route a été établie par la Commission européenne :

- fin février : édition de la v.2.9 (prise en compte des commentaires) , puis consultation interne au JRC jusqu'au 23.03. Ces projets seront accessibles aux États membres pour préparer un atelier consacré aux reportages, le 26 mars. La version 3.0 est prévue pour le 21 avril.
- **du 14 mai au 8 juin : revue par les États membres du projet de règlement v1.0 . Les SDIC et LMO français seront consultés.**
- du 11 au 29 juin : préparation de la v2.0 du projet de règlement
- juillet 2012 : consultation inter-services. Information complémentaire : les États membres pourront commenter à leur tour le règlement.
- le 15 octobre est toujours la date butoir pour l'adoption en comitologie, mais il semble que la traduction puisse être réalisée avant l'adoption suite à une demande française. Cela prendrait alors 6 mois supplémentaires.

F. Salgé signale que, lors de l'atelier réunissant les groupes thématiques (TWG) de décembre, le JRC martelait le discours pour plus de simplicité. Il explique que les TWG sont pris entre les cas d'utilisation et l'exigence de simplicité. Il indique les listes de code seront sorties du règlement pour gagner en souplesse. On pourrait avoir ainsi deux listes de code, un INSPIRE et une nationale.

J.-J. Serrano rapporte à son tour le pression pour simplifier les modèles. Sur le thème « Zones de gestion... », le séminaire du 26/03 sera important.

J.-L. Lipatz signale n'avoir reçu aucun message du JRC mais trois des membres de son groupe sont déjà convaincus sur la simplicité.

Les commentaires des SDIC/LMO et les réponses des TWG n'ont pas encore été renvoyés aux Etats membres.

P. Cros demande qui enverra les éléments aux autres ministères. M. Leobet répond que ce sera le Point de contact.

La question a été posée de l'organisation de séminaires thématiques à l'occasion de la version 3.0 des spécifications. M. Leobet répond que le temps manquera : il y aura quatre semaines de consultation, la dernière étant réservée à la synthèse des retours par le Point de contact. Bien entendu, chacun peut organiser, s'il le souhaite, un séminaire. L'idée est néanmoins de privilégier la diffusion des projets aux organisateurs des précédents séminaires pour rediffusion aux participants de l'époque et remontée par voie électronique. Il demande à l'IGN d'assurer la coordination de cette diffusion.

## **2/présentation des travaux en cours sur le guide Administrateur et le guide Métadonnées de services** (voir fichier GL INSPIRE - GT MD 080312.ppt)

E Roos présente les travaux en cours. Elle signale que les travaux ont conduit à abandonner le point du mandat relatif au profil français

M REBOUX demande comment seront prises en compte les questions/remarques ? M. Leobet répond qu'il n'y a pas de moyen de suivi, le wiki est ainsi la réponse privilégiée.

Il est accessible à l'adresse : [http://georezo.net/wiki/main/donnees/inspire/aide\\_a\\_la\\_saisie\\_des\\_metadonnees\\_inspire](http://georezo.net/wiki/main/donnees/inspire/aide_a_la_saisie_des_metadonnees_inspire)

M. Leobet appelle à ce que davantage de représentants des administrateurs participent aux travaux afin d'être au mieux en relation avec les métiers.

L. Vinsonneau explique que l'échelon régional peut justement tenir un rôle d'accompagnement dans le remplissage des métadonnées en proposant des formations aux acteurs en local, c'est d'ailleurs ce qui se passe déjà dans certaines régions

"M. Reboux propose de se focaliser sur 4 indicateurs clés sur 2012 et à traiter en priorité par les administrateurs. Par exemple : titre, date, résumé et mot clé INSPIRE / GEMET (pour éliminer les mots-clé libres au maximum). Il est en effet convaincu qu'il y a suffisamment d'informations pertinentes dans les fiches et que l'optimisation peut venir conjointement du nettoyage des fiches et de l'évolution des algorithmes d'indexation permettant la recherche.

E. Taffoureau : l'indexation est la grande priorité pour le Géocatalogue en 2012, avec l'amélioration de la recherche géographique.

La question de la relation avec Etalab est posée. M. Leobet précise que, pour la MIG, toute donnée déjà en ligne dans le cadre d'INSPIRE répond aux exigences d'Etalab, qui peut pointer dessus depuis le site [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr). L'absence d'inscription dans l'architecture INSPIRE (et en premier lieu dans le Géocatalogue) oblige bien entendu les données de l'Etat à être déposées sur [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr).

Enfin, il signale que la révision de la directive « réutilisation des données publiques », en cours de négociation, ne devrait pas impacter INSPIRE en France.

## **3/ Services en réseau : analyse du règlement Téléchargement et présentation des services de données géographiques** (voir fichier GL Services 080312.ppt)

M. Leobet présente les diapositives préparées à partir de la note de synthèse de la MIG datée du 30 août 2011 puis le projet de règles de mise en œuvre sur les services de données géographiques. La discussion qui suit permet de faire le point sur l'avancement des parties-prenantes présentes.

Le BRGM et Géobretagne déploient un service de téléchargement avec Filter Encoding. Le SETRA a lancé des développements pour rendre ses données conformes et en GML.

J.-J. Serrano rappelle que, dans le cas du téléchargement direct, le téléchargement est une réponse à des requêtes du service en réseau. Il n'y a ainsi pas besoin de charger de gros volumes de données. Il annonce que la Commission européenne publiera le guide technique sur les services de téléchargement V3.0 fin mars, début avril. L'accent est mis sur le téléchargement simple. Comme il manque de l'information associée à l'URL du service (équivalent du Getcapabilities), la Task Force IOC propose d'ajouter un petit fichier descriptif en XML. Ce fichier permet de donner quelques indications sur ce service comme le fournisseur des données, les systèmes de coordonnées proposés, le lien vers les métadonnées du service et des jeux de données qu'il sert, etc. Les quelques balises XML proposées dans le guide technique permettront une exploitation de ce service par une application ou un portail. Elles sont basées sur le standard ATOM.

Enfin, il informe le groupe de liaison que les commentaires sur le projet de règle de mise en œuvre seront retournés pour fin mars.

La discussion met en évidence des divergences d'interprétation sur les métadonnées de services. Principalement liées aux différentes visions d'une architecture de services de données géographiques qu'il faudra unifier (par exemple, accès privilégié par les métadonnées de données ou par les métadonnées de service).

L. Vinsonneau note un problème de timing avec le Groupe Métadonnées de services, qui ne rendra ses recommandations que fin juin. Suite à une question, M. Leobet reconnaît qu'on ne sait pas comment fonctionnent réellement les autres Etats membres.

M. Leobet rappelle que le téléchargement simple doit donner accès à des données au moins en RGF93 (et pas seulement en Lambert 93).

#### **4/ Point sur le rapportage en cours** (voir fichier RAPPORTAGE\_07032012.ppt)

S. D'Herbement présente les éléments sur le rapportage en cours. Dans les échanges qui suivent, M. Leobet recommande de remplir les statistiques au moins comme en 2011. Il y a notamment un enjeu de visibilité pour les plates-formes régionales.

S. D'Herbement signale ensuite que les résultats de « l'enquête régionale sur les IDG et pistes d'accompagnement à la mise en oeuvre d'INSPIRE » seront restitués le 2/04 à 16 h. Un rapport sera diffusé à cette occasion. L'invitation sera transmise aux membres du Groupe de liaison.

Prochaine réunion 19 juin de 10h à 13 h, en salle 07V26, Tour Voltaire à la Défense et en visio-conférence (ou audio-conférence) selon les modalités ci-dessous :

**Connexion RNIS pour la visio-conférence : le numero RNIS à communiquer aux sites distants est le 01 70 36 10 05. L'adresse IP est le 10.111.120.7 Seuls les services du ministère de l'Écologie peuvent se connecter à cette adresse IP**

**Le code d'accès pour établir le pont est le 1005**